

REPUBLIQUE DU BURUNDI



CABINET DU PRESIDENT

LOI N°1/03 DU 04 FEVRIER 2020 PORTANT RATIFICATION PAR LA REPUBLIQUE DU BURUNDI DE L'ACCORD DE DON N° D514-BI ENTRE LA REPUBLIQUE DU BURUNDI ET L'ASSOCIATION INTERNATIONALE DE DEVELOPPEMENT (IDA) AU SUJET DU FINANCEMENT DU PROJET RELATIF A LA PETITE ENFANCE ET LA MAITRISE DEMOGRAPHIQUE « NKURIZA »,  
SIGNÉ A BUJUMBURA LE 19 SEPTEMBRE 2019

---

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Constitution de la République du Burundi ;

Vu l'Accord de don n° D514-BI entre la République du Burundi et l'Association Internationale de Développement (IDA) au sujet du financement du projet relatif à la petite enfance et la maîtrise démographique « NKURIZA », signé à Bujumbura le 19 septembre 2019 ;

Le Conseil des Ministres ayant délibéré ;

L'Assemblée Nationale et le Sénat ayant adopté ;

**PROMULGUE :**

Article 1 : L'Accord de don n° D514-BI entre la République du Burundi et l'Association Internationale de Développement (IDA) au sujet du financement du projet relatif à la petite enfance et la maîtrise démographique « NKURIZA », signé à Bujumbura le 19 septembre 2019, est ratifié.

Article 2 : La présente loi entre en vigueur le jour de sa promulgation.

Fait à Bujumbura, le 4 février 2020

Pierre NKURUNZIZA.-

PAR LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

VU ET SCÉLÉ DU SCEAU DE LA REPUBLIQUE,

LE MINISTRE DE LA JUSTICE, DE LA PROTECTION CIVIQUE ET GARDE DES SCEAUX

Aimée Laurentine KANYANA.-



REPUBLIQUE DU BURUNDI



CABINET DU PRESIDENT

INSTRUMENT DE RATIFICATION PAR LA REPUBLIQUE DU BURUNDI DE L'ACCORD DE DON N°  
D 514-BI ENTRE LA REPUBLIQUE DU BURUNDI ET L'ASSOCIATION INTERNATIONALE DE  
DEVELOPPEMENT (IDA) AU SUJET DU FINANCEMENT DU PROJET RELATIF A LA PETITE  
ENFANCE ET LA MAITRISE DEMOGRAPHIQUE « NKURIZA », SIGNE A BUJUMBURA LE 19  
SEPTEMBRE 2019

---

NOUS, PIERRE NKURUNZIZA,

PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE DU BURUNDI,

Ayant vu et examiné l'Accord de don n° D514-BI entre la République du Burundi et l'Association Internationale de Développement (IDA) au sujet du financement du projet relatif à la petite enfance et la maîtrise démographique « NKURIZA », signé à Bujumbura le 19 septembre 2019, est ratifié.

L'avons approuvé et l'approuvons en toutes et chacune de ses dispositions conformément à la législation en vigueur au Burundi ;

Déclarons que ledit Accord est accepté, ratifié et confirmé ;

Promettons qu'il sera intégralement et inviolablement observé.

EN FOI DE QUOI, Nous avons donné le présent Instrument de Ratification revêtu du Sceau de la République.

Fait à Bujumbura, le 4 février 2020

Pierre NKURUNZIZA.-

PAR LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

VU ET SELLE DU SCEAU DE LA REPUBLIQUE,

LE MINISTRE DE LA JUSTICE, DE LA PROTECTION  
CIVIQUE ET GARDE DES SCEAUX,

Aimée Laurentine KANYANA.

